

Débat 14 juillet 2008, Commémoration publique du 405e anniversaire de Calvin, Genève
Marie-Claire Caloz-Tschopp, UNIL-IEPI,

Perregaux, Ossipow, Robert Borel, ancien maire d'Annemasse, André Castella, dir. bureau de l'intégration,
Pablo Garcia, PS, député Grand Conseil, chilien. Débat organisé par Rolland Benz.

CALVIN, GENEVE VILLE D'ACCUEIL. COEXISTER OU VIVRE ENSEMBLE ?

« Voici donc clairement déterminé le pouvoir dont doivent être investis les pasteurs de l'Eglise : il faut qu'ordonnés ministres et dispensateurs de la Parole de Dieu, ils osent tout, qu'ils forcent toutes les grandeurs et les gloires de ce monde à s'incliner devant la majesté de Dieu et à lui obéir, qu'ils commandent à tous, depuis le plus élevé jusqu'au plus humble, qu'ils construisent la raison de Dieu, qu'ils renversent le règne de Satan, qu'ils épargent les brebis, qu'ils exterminent les loups (*lupos interficiant*), qu'ils exhortent et instruisent les dociles, qu'ils accusent et confondent les rebelles et les opiniâtres, qu'ils lisent, qu'ils délient, qu'ils foudroient et fulminent (*fulgurent et fulminent*), mais le tout selon la parole de Dieu (*in verbo Dei*) ». Calvin, in *l'Instituio religionis Christiane*, cité par Stephan Zweig, *Conscience contre Violence*, Zurich, Londres, Le Castor Astral, (1976 en allemand), 2004 (traduction en langue française), p. 33.

« Tout dogme est ridicule, funeste ; toute contrainte sur le dogme est abominable. Ordonner de croire est absurde. Bornez-vous à ordonner de bien vivre ». Voltaire lisant le Contrat social de Rousseau.

Je vous parle à partir de trois lieux.

(1) Genève, qui m'a offert son hospitalité dans les années 68 comme étudiante et puis depuis les années 1980, une hospitalité provisoire tout d'abord dans un travail académique, puis depuis 11 ans comme habitante de la ville et du canton que j'aime beaucoup.

(2) Le lieu des politiques d'immigration et du droit d'asile. Dans les années 1980, j'ai publié une petite étude, *Des réfugiés politiques aux nouveaux réfugiés* où je constatais avec surprise la prégnance de ce qui a été appelé depuis lors le paradigme sécuritaire dans la politique suisse et européenne du droit d'asile et du droit des étrangers.

(3) Le lieu de la philosophie, de la théorie politique et de sa longue tradition, avec la question du conflit entre l'identité et le changement, de l'ordre et désordre, de l'aspiration à l'ordre face à l'incertitude conduisant à des formes d'intolérance et de la tolérance et à des gouvernements autoritaires et dictatoriaux.

On va voir qu'aujourd'hui la tolérance peut se conjuguer avec la liberté de mouvement de la pensée et des corps, la servitude et de la liberté (Spinoza), du « droit d'avoir des droits » (Arendt) de l'égaliberté (Balibar), la démocratie « radicale » impliquant l'autonomie (Castoriadis).

Je vais tenter partager un certains nombre d'idées, qui abordent les questions d'identité, de peurs, de passions politiques, depuis l'histoire et depuis la tradition de la philosophie, ce qui a l'avantage de pouvoir percevoir avec plus de lucidité les défis que nous posent le présent. La tradition philosophique et politique a l'avantage de faire méditer sur les peurs, leurs manipulations, les passions politiques qui conduisent à désirer l'ordre, un chef d'orchestre appelé à guider l'harmonie de l'orchestre d'un consensus tant recherché et à consentir à l'obéissance avec des conséquences souvent terrifiantes. Nicole Loraux, historienne de la Grèce ancienne, nous montre que le consensus désiré conduit à interpréter l'histoire en gommant les conflits qui sont difficiles à tenir dans la vie politique. En Grèce, à Athènes, les conflits se sont déroulés autour de trois thèmes, la guerre, le statut des femmes et le statut des étrangers. Du temps de Calvin certains ont pris d'autres visages et le désir d'ordre a fait basculer Genève dans la tristesse et l'horreur. Aujourd'hui ces conflits sont toujours présents, ils sont simplement devenus plus difficile à tenir et à élaborer, car ils nous posent des défis de transformation radicale de notre manière de vivre. Je conclurai avec quatre propositions.

1. Il y a mur et mur...Le mur des réformateurs et les murs d'aujourd'hui. Dans les monuments historique de Genève, le mur des réformateurs a un poids que j'ai appris à connaître en 1968 quand les têtes des réformateurs ont été couvertes de peinture rouge. Le mur des réformateurs de Genève est un symbole important. Il n'y a pas de fin de l'histoire à Genève comme ailleurs.

Le mur des réformateurs marque une étape importante de l'histoire genevoise. Nous devons voir d'autres murs aux frontières de pays riches qui nous enferment dans une prison sécuritaire et construire d'autres symboles politiques positifs comme en Argentine, au Chili, au jardin des disparus de Meyrin.

Quels « murs des réformateurs » sommes-nous alors appelés à construire aujourd'hui ? Où plutôt à quelles frontières sommes-nous appelés à poser quelques pierres pour des héros ordinaires comme A Plainpalais, où une pierre rappelle une autre fait notoire de l'histoire ouvrière genevoise des années 30.

Dans un récent voyage en Amérique latine j'ai visité à Santiago de Chili et à Buenos Aires les mur des disparus alors que le débat sur l'amnistie n'est pas clos dans le Cône sud d'Amérique latine. Ces murs m'ont rappelé un autre mur du canton de Genève, le jardin des disparus de Meyrin...Ils m'ont rappelé qu'au moment du 60^e anniversaire des Conventions de Genève, une lutte importante a lieu à Strebenica contre l'oubli pour le devoir de justice, la condamnation effective du génocide, pour que ces Conventions (articles 146-147) soient appliqués.

D'un autre côté, je pense aux murs érigés entre Le Mexique et les Etats-Unis, entre le Maroc et l'Espagne, à l'Est de l'Europe aussi. Alors que Nick Griffin, chef du parti d'extrême-droite britannique BNP, député européen a déclaré mercredi passé qu'il fallait couler quelques navires de clandestins pour que les harragas sur les bateaux retournent en radeaux ou à la nage en Lybie... Vous connaissez mieux que moi le débat aux frontières de l'Europe sur le tri drastique aux frontières, sur les emprisonnements en vue des renvois forcés (Genève en refusant la loi de contrainte a marqué d'une pierre blanche l'histoire suisse), En Grèce, un camp d'immigrés (1500 personnes) vient d'être rasé par des bulldozers, etc..

2. Comment lire Calvin ? Des combats entre violence et conscience

Tout travail sur la mémoire historique est un travail de « stratégie politique » de la part d'acteurs avec des intérêts conflictuelles (Jost). Fait de manière critique, il nous donne l'occasion d'interpréter le passé d'analyser le présent et d'imaginer l'avenir.

A la fin du XXe siècle, les statuts déboulonnées dans certains pays expriment un travail critique sur la mémoire. A Genève, cela a pris la forme de pots de peinture rouge en 1968 sur la tête des réformateurs du célèbre mur !

Au XXe siècle, pour ce qui est de l'accueil, nous en avons connu deux épisodes avec les rapports Bonjour et Bergier. En ce début du XXIe siècle, dans ce débat, nous sommes invités à une promenade dans le XVIe siècle habité par le Spectre de Calvin (j'utilise ce terme dans le sens où Jacques Derrida a parlé du spectre de Marx quand il lisait Hamlet de Shakespeare), c'est-à-dire un spectre qui nous dit des choses du passé en nous montrant des potentialités du présent et de l'avenir...

Nous sommes réunis le jour d'un autre anniversaire célèbre, la Révolution française (liberté, égalité, fraternité). Peut-être que l'histoire nous a appris que les écritures dogmatiques ne servent jamais la liberté. Comment approcher le spectre de Calvin habité par la Révolution française avec la question qui nous est soumise à débat ce soir : Genève ville d'accueil. Co-exister ou vivre ensemble ?

A suivre le fil des Affaires dans les siècles qui nous ont précédé.... Affaire Servet, Affaire Castellione, Affaire Calas, Affaire Zola... on suit des étapes du combat de la tolérance et de la liberté.

Calvin pèse d'un poids certain sur l'histoire officielle de Genève. Les approches de la vie et de l'œuvre de Calvin sont multiples, hétérogènes. Elles parlent de mérites et d'horreurs. De refuge, d'exil, de banissement attaché au pouvoir.

Place de Calvin dans les idéologies du XVIe et XVIIe siècle en Europe dans la mise en cause des pouvoirs féodaux, rôle de Calvin dans l'avènement de la République protestante et la réorganisation des institutions genevoises (Fazy), sur l'éthique protestante et l'éthique d capitalisme (Weber) la pensée économique et sociale de Calvin (Bieler), sur la conscience, l'éthique puritaine (Leites, Miegge). Dette de reconnaissance vis-à-vis de Calvin et aussi vis-à-vis de Castellion, de ses opposants perrinistes par exemple. Conflits à relire à la lumière de nos questions d'aujourd'hui.

On pourrait s'arrêter aux 5 premières années de son règne où Calvin pend 13 personnes, en décapite 10, et en fait périr 35 sur le bucher (Zweig, préface). On peut prendre à témoin, Hervé Le Tellier qui dans la Préface au livre de Zweig, écrit encore : « Un Calvin triste et cruel, chef d'une « Gestapo des mœurs », dont la terreur théocratique stérilisera une ville « qui, deux siècles durant, ne produira ni peintre, ni musicien, ni écrivain de réputation mondiale.

Un Calvin dont Genève, encore aujourd'hui, « respectueuse et reconnaissante », n'a pas su faire le procès », écrit Hervé Le Tellier. « Tuer un homme ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme », disait avec courage Castellion à Calvin. Le poids du passé est lourd de questions qui vont bien au-delà de l'homme Calvin. Les dettes de reconnaissance doivent intégrer tous les acteurs du conflit.

Aujourd'hui, le modèle théocratique, le dogmatisme, l'amour de l'ordre de l'UN effraie plus (quand on regarde l'Iran notamment) qu'il n'attire. Ce débat a lieu à Genève dans l'enceinte de l'ONU (Durban II) et aura lieu à propos de l'initiative des Minarets de l'UDC.

Quand on met Calvin (1509-1564) en dialogue avec d'autres auteurs Erasme (1466-1536), Michel de Montaigne (1533-1592), Etienne de la Boétie (1530-1563), Rabelais (1483-1553), Thomas Hobbes et son Léviathan (1588-1679), Hume et John Locke (1632-1704), Voltaire (1712-1778) et Rousseau (1712-1778) on voit évoluer ce débat.

Pour méditer sur le délit et la liberté de pensée, on pourrait rêver de Kant lisant *Le traité des scandales* (1550) de Calvin. Et de Calvin lisant le fameux texte de Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?*

Pour réfléchir à la violence politique au temps de Calvin et aujourd'hui, on pourrait rêver de Calvin lisant Arendt et Castoriadis. L'institutionnalisation politique pluraliste rend possible l'expression des conflits, leur distinction d'avec la guerre, alors que tout système autoritaire, totalitaire interdit le conflit tout en propageant la guerre « totale ».

On peut ainsi partir, non tant comme Stephan Zweig qui rappelle le combat entre la liberté et l'autorité, entre Sébastien Castellion, auteur français du *Traité des hérétiques* avec Calvin quand Castellion s'élève contre la mort le 27 octobre 1553 du médecin Michel Servet « Tuer un homme ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme », disait avec courage Castillon à Calvin.

En 1935, Zweig évoque la tolérance pour lutter contre le fascisme et le nazisme. Il ne faut pas oublier son désespoir qui en appelait à la conscience contre la violence parce qu'il nous informe sur la profondeur d'une rupture historique du XXe siècle – celle de la Solution finale dont Auschwitz et Hiroshima sont les faits incontournables – dont nous ne sommes pas sortis. Contre la violence industrielle de masse nihiliste, il croyait au pouvoir libérateur de la parole, c'est un héritage précieux qu'il nous a laissé depuis son désespoir. Le livre de Stephan Zweig devrait faire partie des lectures de base dans les Ecoles genevoises.

Le dialogue sur la tolérance qui vient immédiatement à l'esprit est celui qui pourrait avoir lieu entre Calvin (1509-1564) et Erasme (1466-1536), - 43 ans de différence - humaniste, théologien néerlandais, une des figures majeures de la Renaissance, défenseur de l'Europe (ERASMUS), dont les livres furent brûlés avec ceux de Luther le 19 janvier 1543 à Milan, mort à Bâle, qui comptait 600 correspondants à travers l'Europe (Calvin aussi ?) en contact avec Thomas More et Luther en ce début du XVIe siècle, sur le monarchisme, le libre arbitre et même l'éloge de la folie (satire des mœurs de son époque) ou encore la Renaissance italienne.

Pour en rester à la culture française, on pense à un dialogue avec Michel de Montaigne (1533-1592) - 24 ans de différence – sur les doctrines trop figées et les certitudes aveugles, sur l'amitié, avec Marie de Gourmay (1565-1645), Etienne de la Boétie (1530-1563) -21 ans de différence, sur les guerres de religion, la servitude volontaire et l'amitié.

Un autre dialogue qui mériterait d'être repris sur la tolérance, la croyance serait celui qui pourrait avoir lieu avec le médecin, écrivain humaniste, modérateur dans un temps de guerres de religions en étant ami du catholique Henri II et du protestant Henri de Navarre, François

Rabelais (1483-1553), - 25 ans de différence - admirateur d'Erasme que Calvin critique avec virulence dans le *Traité des scandales* (1550) en l'associant aux libertins et aux « pourceaux ».

Encore sur la tolérance, on rêverait d'un dialogue entre Calvin (1509-1564), Hume et John Locke (1632-1704), un des penseurs les plus importants des Lumières sur le poids de l'expérience, l'exil, la tolérance, basée pour Locke sur la distinction de l'Etat et des Eglises, le droit de résistance, la théocratie et la philosophie du contrat... bien sûr impossible, vu les âges respectifs, mais préfigurant de nouvelles questions de théorie et de philosophie politique. On pense aussi à Helvétius, l'ultra-des-Lumières (Onfray).

Un autre dialogue permettrait de saisir les enjeux d'un choix politique, intellectuel, culturel entre une théocratie et un Etat basé sur le contrat social et laissant de la marge à sa « société civile », un dialogue donc entre Calvin et Hobbes (1588-1679) qui ouvre les perspectives d'une République. La réflexion continuera avec Rousseau qui mettra l'accent non tant sur la sécurité comme Hobbes mais sur l'égalité (qui se fait interdire ses écrits sur le *Contrat social* et sur *Eloïse* à Paris, puis à Genève à l'époque).

Plus tard encore, on peut suivre les relations conflictuelles entre Voltaire (1712-1778) et Rousseau (1712-1778) avec des relents de débats qui les ont précédé dans le calvinisme sur les rapports entre religion et politique, sur la tolérance¹.

Pour méditer sur le délit et la liberté de pensée, on pourrait rêver de Kant lisant *Le traité des scandales* (1550) de Calvin. Et de Calvin lisant le fameux texte de Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?* Ou encore le fameux texte sur *La paix perpétuelle* (Kant) où l'hospitalité fonde la paix et le droit international moderne.

Pour réfléchir à la violence politique au temps de Calvin et aujourd'hui, rêver de Calvin lisant Arendt et Castoriadis. L'institutionnalisation politique pluraliste rend possible l'expression des conflits, leur distinction d'avec la guerre, alors que tout système autoritaire, totalitaire interdit le conflit tout en propageant la guerre « totale ».

3. Travailler sur les résistances à penser et à construire une conscience sociale et politique créatrice pour relire la tolérance aujourd'hui

La réélaboration des conflits grâce à cet anniversaire, a peut-être le pouvoir d'opérer des changements dans la conscience sociale et politique. Cela suppose d'identifier les résistances, de dépasser certaines ambiguïtés. Une manière de lire Calvin est peut-être de travailler les résistances (au sens de Freud) que nous avons à penser et à construire une conscience sociale et politique créatrice entre le XVIe et le XXIe siècle pour connaître les défis à affronter pour assurer le futur de Genève.

Qu'est-ce qui résiste à être pensé autour Calvin et après lui aujourd'hui ? Où et comment se joue la dynamique tolérance/intolérance aujourd'hui ? A quoi sommes-nous intolérants dans la tension contemporaine entre conscience et violence, conscience et guerre ? A Genève, en Suisse, en Europe et même au Maroc, d'où je reviens, on ne parle pas tant de « délit de la pensée » (débat Calvin-Castillione), de censure, que de « délit de la solidarité » et d'auto-censure, d'apathie. En bref, la question de la tolérance a un autre visage à découvrir.

A quoi résistons-nous, que cristallisons-nous sur les hérétiques d'aujourd'hui, la diversité des civilisations et aussi les 40% d'étrangers à nos côtés dans la vie quotidienne à Genève ? Les

résistances à identifier et à penser les vrais dangers pour notre sécurité dans l'ordre mondial indiquent qu'il est difficile et pourtant urgent de construire une conscience sociale et politique créatrice.

Dans la tradition philosophique, la question contemporaine de la tolérance et de l'intolérance et de l'obéissance qui l'accompagne conduisant à l'exil, au bannissement, à l'assassinat a été reprise par (Spinoza 1632-1677) dans *l'Ethique* une centaine d'années après Calvin dans son traité théologico-politique et aussi par la voie du questionnement sur la servitude et la liberté.

En bref, aujourd'hui en Europe, en Suisse les crispations d'intolérance ont d'autres visages : d'un côté, une civilisation impériale fondée sur une version actuelle de l'opposition schmittienne ami-ennemi, la guerre des civilisations (Huntington) de la fin de l'histoire (Fukuyama) (en déclin ?) se déclarant homogène, créant un ennemi pour bâtir une illusion d'identité forte, refusant une « civilisation plurielle »² autolimitée dans ses rapports aux ressources, aux biens, de l'autre des gouvernements théocratiques autoritaires.

La crise économique, les incertitudes du présent nous disent qu'il ne suffit pas de figer l'ordre conçu en termes créationiste et impérial, de détruire, d'insulter, de haïr d'autres cultures religieuses (ex. Initiative de l'UDC contre la construction de minarets qui sera votée le 29 novembre 2009), de chercher des boucs émissaires. Il nous faut construire, créer une alternative de civilisation diversifiée qui refuse la destruction à tous les niveaux de la vie et crée un projet politique positif pour le faire.

Conclusion. Quatre propositions sur l'histoire et l'actualité

Il s'agit de continuer à construire une histoire critique de Genève. Les commémorations sont utiles si le travail de mémoire historique se fait sans complaisance, sans auto-satisfaction, sans continuer à véhiculer les préjugés et même cacher des faits gênants. Au regard de l'histoire critique, il est discutable que Genève soit une ville de la tolérance et une ville d'accueil.

J'en arrive à formuler quatre propositions.

1) Première proposition : accueil et vivre ensemble,

Comme dans le titre de ce débat de ce soir, il s'agit de ne pas d'opposer accueil et intégration mais s'opposer aux durcissements sécuritaires du DFJP au nom du mythe hypocrite de la dissuasion, du repli nationaliste et xénophobe et de la non protection des travailleurs clandestins avec la pression qui en découle sur tous les salaires dont patissent tous les travailleurs (et qui produit de la xénophobie et du racisme).

Il n'est pas possible d'ignorer les sans-papiers qui travaillent, vivent à Genève qui parlent de « droit d'être là, de droit de rester ».

Avec d'autres, je propose d'inscrire l'hospitalité comme pilier et droit fondamental dans la nouvelle Constitution genevoise et de la rendre plus effective. C'est un important combat à mener dans un temps d'abandon, d'oubli de l'asile.

Françoise Proust notamment a montré la dialectique entre hostilité et hospitalité, où se joue, peur, haine, désir d'altérité. Genève ne peut pas accepter que les migrants soient un prétexte

électoral, une cristallisation de la peur et de l'envie, mais doit agir pour que tout habitant de Genève soit une citoyenne, un citoyen à part entière.

En bref, pour reformuler la question de la tolérance face aux défis actuels, parlons d'apartheid et de citoyenneté, d'une philosophie politique où le droit à l'hospitalité soit le pilier d'un droit international public de la paix (Kant) de « droit d'avoir des droits » (Arendt), d'égaliberté (Balibar) plutôt que de parler de la notion ambiguë d'intégration, avec son relent inégalitaire et néo-paternaliste d'un statut-quo qui nous rend aveugles sur les défis du présent.

Après une telle inscription dans la nouvelle Constitution, je me sentirai un peu plus citoyenne de Genève. Genève peut faire partie d'un réseau des villes d'Europe et du monde en créant de nouvelles formes politiques aux frontières, en indiquant de nouveaux chemins aux Etats-nations.

Une telle inscription dans la nouvelle Constitution permet de repenser la tolérance non tant dans les rapports *religion-politique* que dans le cadre de la citoyenneté en terme d'hospitalité basée sur l'échange et les droits, et sa traduction en terme de droit d'asile et de citoyenneté élargie dans la vie politique européenne, suisse et genevoise.

Genève, cité du refuge. A partir de 1550, Genève devient la cité du refuge des réformés français et italiens victimes de persécutions. Elle devient une des capitale de la soirie. La Révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV, en 1685, mettant le protestantisme hors la loi, amène à Genève une seconde vague de réfugiés huguenots.

Réforme protestante, Economie et Refuge ont donc été liés à Genève, comme l'ont montré Liliane Mottu-Weber et Alfred Dufour. Genève crée sa richesse en bonne partie grâce à eux. Aujourd'hui, en Suisse, à Genève, nous ne vivons pas une époque de combats religieux, mais de débats autour de la globalisation économique, de spéculation financière, de transformation du marché du travail, de défis écologiques, sexistes, etc.

Après la Réforme, Genève est devenue une République du refuge, mais a-t-elle fait sa « révolution » jusqu'au bout ? Que connaissons-nous du refuge des siècles qui ont suivi du XXe et de ce début du XXIe siècle à part l'histoire officielle ? Genève a 500 ans d'histoire, écrit l'historien Marc Vuillemier... L'histoire institutionnelle est incontournable mais l'histoire populaire doit être inscrite dans la mémoire genevoise.

A propos de ce que vient de dire mon collègue chilien, j'aimerais rappeler deux faits notoires de résistance politique qui font partie de l'histoire populaire dont Genève et la Suisse peuvent s'enorgueillir, l'Action Place Gratuite pour les chiliens qui a permis, grâce à la solidarité traduite en appui matériel concret (plus d'un million de fr. de l'époque) non pas d'accueillir 253 chiliens comme le préconisait le Conseil fédéral, mais plusieurs milliers de chiliens sauvés des prisons de Pinochet, puis à Genève dans les années 1980³, comme dans d'autres villes suisses (Zurich, Lausanne, Bâle), à la paroisse protestante des Eaux-Vives grâce au courage du Pasteur Wyler de l'ouverture d'un refuge pour les réfugiés turcs et kurdes qui fuyaient le coup d'état.

Un fait de l'histoire du XVIe siècle est souvent évoqué à propos du refuge, l'enrichissement de Genève, grâce aux Huguenots. Genève compte 40% d'étrangers (plus si on compte les confédérés), composés de « migration choisie » et de travailleuses et travailleurs du care, dont

beaucoup sont clandestins. En clair, Genève vit en bonne partie grâce aux travailleurs immigrés. Comment les travailleurs immigrés officialisés ou clandestins rapportent à Genève ? A ma connaissance ce calcul économique n'a pas été fait.

2) Deuxième proposition. Droit international public de la paix. Genève doit sortir du dualisme Affaires-Humanitaire, refuser la privatisation et d'autres formes d'appropriation du droit international pour construire un droit international public de la paix effectif dans une géopolitique européenne et mondiale en profonde transformation. L'initiative de Genève est un pas important dans ce sens.

La libre circulation doit s'accompagner de droits. Genève ne peut se contenter d'être une ville mondaine où l'on fait des affaires en évoquant le droit international humanitaire (DIH) hérité de Solférino, en oubliant que c'est un droit de la guerre (Rigaux).

Le nouveau Droit international public doit d'une part intégrer les droits des travailleurs immigrés (qu'ils soient des « choisis » pour des spécialisations, pour les soins, des clandestins) et des réfugiés (recherche RUIG, Migration, Mondialisation, Droits de l'Homme). Genève doit œuvrer pour la signature et l'application de la Convention des travailleurs migrants. Le droit international doit d'autre part intégrer les questions ouvertes de la mémoire historique (génocides du XXe et du XXIe siècle, Arméniens, Juifs, Tsiganes, Bosniaques, des Grands Lacs, du Darfour, du Sri-Lanka, etc.). Genève doit œuvrer pour condamner les responsables de génocides et pour les prévenir.

3) Troisième proposition. En terme historique, il serait intéressant d'articuler le siècle de Calvin, Castellione à celui de la Révolution française, en prenant en compte les reculs dans l'obscurantisme, le racisme, les ruptures de l'histoire intervenus au XXe siècle.

Nous avons besoin de prolonger le mur-monument des réformateurs par une lecture critique de l'histoire passée qui intègre des héros de l'époque comme par ex. Castillione. A ce niveau, ma troisième proposition serait d'introduire le livre de Stephan Zweig comme lecture de base dans l'Ecole genevoise. Et dans la foulée, que des recherches historiques soient approfondies sur les opposants de Calvin (exil, banissement décapitation, bûcher).

4) Quatrième proposition, l'histoire aujourd'hui. Un mur de l'hospitalité pour les héros ordinaires au bord du Rhône qui va à la mer entre la Suisse et la France.

L'anniversaire de Calvin est l'occasion d'une nouvelle étape dans la transmutation du mythe de Genève, après la Réforme, la Déclaration des DH, les aléas du siècle des révolutions.

Au moment, où nous ne passons plus la douane (Schengen), je propose que soit construit un mur de l'hospitalité et de la solidarité à Genève où soient inscrits pas à pas les noms de héros ordinaires invisibles et subalternes qui font l'histoire populaire de Genève. Un mur où les femmes trouveront leur place. Avec une liste toujours ouverte. Toujours en construction (selon l'épistémologie de Jean Piaget, un autre genevois illustre). Où nous puissions nous réunir, travailler sur l'accueil et sur l'histoire populaire.

Qui sont les héros ordinaires qui vivent à Genève aujourd'hui et qui s'en réclament au nom de la signature de la première des Conventions de Genève en 1864?

Aimée Stitelman, aux frontières à 17 ans durant la deuxième guerre mondiale a été honorée par le Grand Conseil, certes, mais encore pour la première moitié du XXe siècle.

Il faudrait y ajouter les réfugiés de la Commune, accueillis et aussi refoulés.

Il faudrait ajouter le no. 65.207 du dossier Lenine de la police genevoise.

Il faudrait ajouter les noms des ouvriers tués à Plainpalais.

Il faudrait ajouter les noms des 13 personnes Tsiganes, dont Django Reinhardt qui ont été refoulées aux frontières de Genève.

Il faudrait y ajouter les noms des jeunes suisses de Ayuda Suiza qui sont allés soulager la population civile durant la guerre civile espagnole. Le nom des femmes qui ont vécu dans les camps de Gurz, de Rivesaltes, de Argelès pour monter une maternité comme l'a raconté l'historienne Michèle Fleury.

Les noms de celles et ceux qui se sont battus pour la paix après 1945, contre l'armement nucléaire, contre les exportations d'armes.

Il faudrait ajouter les noms des réfugiés, exilés des nombreux conflits qui vivent à Genève.

Le nom du Pasteur Alain Wyler devrait y être inscrit qui a organisé le Refuge de la paroisse des Eaux vives dans les années 1980 après le coup d'état en Turquie.

Le nom de l'historien genevois, Marc Vuillemin, pionnier de l'histoire populaire et ouvrière de Genève devrait y être inscrit.

Le nom des anonymes de la liste des NEM qui vivent de manière souterraine à Genève dans des conditions infrahumaines.

Le nom des femmes bosniaques dont le deuil est entaché par la précarité du permis F.

Le nom de Jasmina Travnjak, lauréate 2009, du prix Femmes exilées, Femmes engagées.

Le nom des personnes qui pratiquent le « délit de solidarité » dans un réseau en Suisse, en France, au Maroc. Les pêcheurs qui sont actuellement poursuivis pour avoir sauvé de la mort des migrants.

Le nom de combien de harragas qui parviennent jusqu'à Genève dont il nous faut connaître et raconter l'histoire.

L'observatoire du droit d'asile fait un travail précieux en Suisse romande dans l'évaluation de l'application du droit d'asile. C'est le J'accuse de Zola qui continue.

Pour la mémoire de Genève, nous avons besoin aujourd'hui d'un lieu symbolique où puisse être écrit dans la pierre l'inventaire ouvert des actions positives, créatrices de résistance. Pour donner un nom aux héros ordinaires anonymes, nous avons surtout besoin de devenir tous historiens populaires des mouvements sociaux, des héros ordinaires qui enrichissent Genève.

Eléments bibliographiques

Allan and Unwin, *Christianity and Fear*, London, 1948.

Bielier A., *La pensée économique et sociale*, Genève, Georg, 1959.

Cox Robert W., « Au-delà de l'Empire et de la terreur : réflexions sur l'économie politique de l'ordre mondial », *A Contrario*, no. 2, 2004, pp. 167-188.

Dufour Alfred, *Histoire de Genève*, QSJ, PUF, 1997.

Fazy Henri, *Les Constitutions de la République de Genève*, Genève-Bâle, Georg, 1890.

Jost H.U., *Le salaire des Suisses neutres*, Paris, Denoël, 1999.

Leites E., *The Puritan Conscience and the Modern Sexuality*.

Loroux Nicole, Loroux Nicole, *L'invention d'Athènes*, Paris, Payot, 1981 ; *La cité divisée*, Paris, Payot, 1997 ; *La tragédie d'Athènes. La politique entre l'ombre et l'utopie*, Paris, Seuil, 2005.

Miège M., *Vocation et travail. Essai sur l'éthique puritaine*, Labor et Fides, 1989

Mottu-Weber Liliane, *Genève au siècle de la Réforme. Economie et Refuge*, Paris, Champion, 1987.

Pfister Oskar, *Calvins Eingreifen in di Hexemprozesse*, Artemis Verlag, Zurich, 1947.

Proust Françoise, *De la résistance*, Paris, Cerf, 1997.

(de) Traz Robert, *L'esprit de Genève*, Paris, Grasset, 1929.

Schorrer Jean, *Jean Calvin et sa dictature*, Imprimerie Grivet, Genève, 1948.

Zweig Stefan, *Conscience contre Violence*, Zurich, Le Castor Astral, 2004.

Zweig Stefan, *Erasmus. Grandeur et décadence d'une idée*, Paris, Grasset.

Zweig Stefan, *La peur*, Paris, Le livre de poche, 1935.

Vuillemier Marc, *Immigrés et Réfugiés en Suisse*, Zurich, Pro Helvetia, 1987.

Weber M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1967.

Notion de réfugiée du HCR et de l'article 3 de la loi sur l'asile suisse

« Sont des réfugiés les personnes qui, dans leur Etat d'origine ou dans le pays de leur dernière résidence, sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques.

Sont notamment considérées comme de sérieux préjudices la mise en danger de la vie, de l'intégrité corporelle ou de la liberté, de même que les mesures qui entraînent une pression psychique insupportable. Ily a lieu de tenir compte des motifs de fuite spécifiques aux femmes ».

¹ Mise en dialogue de Calvin avec Rousseau et Voltaire et en particulier entre Rousseau et Voltaire à propos de la dite bataille de Genève, de la représentation d'une pièce de théâtre au château de Tournay et son issue (Genève est encore Genève). L'hospitalité aux frontières de Genève, tolérance de Voltaire et à son oeuvre, pourtant ennemis des calvinistes de l'époque que Rousseau qualifiera de « funeste indulgence » (années 1760, 1761) à propos du scandale d'une pièce de théâtre donnée par Voltaire au château de Tournay, sans acteurs genevois interdit d'y jouer, où Voltaire, tout en se battant avec Rousseau fustige l'hypocrisie, les mœurs des usuriers dans le débat « Il leur sera, je crois plus difficile de renverser mon théâtre que leurs autels. Je ne leur conseille pas d'être à la fois les ennemis de Jésus-Christe et les miens », écrit Voltaire. Et son issue (Genève est encore Genève) : « Ce fanfaron d'impiété, ce beau génie et cette âme basse, cet homme si grand par ses talents et si vil par leur usage, nous laissera de longs et cruels souvenirs de son séjour parmi nous » (Rousseau). Vigueur des polémiques, du débats...

On peut aussi rappeler en 1762, la fuite de Rousseau hors de Genève à Môtiers dans le Val-de-Travers sur le territoire de la principauté prussienne de Neuchâtel à la suite de la publication de son *Emile* et du *Contrat social*, aussi condamné à Paris par le pouvoir catholique. Nous avons un auteur, Rousseau, condamné par les autorités religieuses et civiles au nom du crédo catholique à Paris et du crédo calviniste à Genève (menace de l'orthodoxie de l'Eglise catholique), menace de l'ordre de l'Etat calviniste. Le 19 juin 1762, *Emile* et *Du contrat social* sont condamnés au feu et leur auteur décrété de prise de corps... Dans le procès Voltaire n'est pas intervenu, mais les voltériens ont poussé à la roue.

² Une des priorités pour Robert Cox (la plus importante) concerne « la relation qui existe entre le pouvoir et la manière dont les individus envisagent le monde selon leur degré de connaissance et de conscience. Elle renvoie au choix entre un monde homogène, constitué d'une seule civilisation, et un monde pluriel, où coexistent différentes civilisations. Il s'agit de choisir entre un mouvement intégriste, visant à instaurer une unité morale absolutiste d'une part, et une ouverture à la diversité, marquée par la tolérance et la volonté de dépasser les

frustrations d'une recherche de consensus sur des sujets épineux d'autre part ». Cox Robert W., « Au-delà de l'Empire et de la terreur : réflexions sur l'économie politique de l'ordre mondial », A Contrario, no. 2, 2004, p. 187,

³ Caloz-Tschopp Marie-Claire, Des réfugiés politiques aux nouveaux réfugiés, Lausanne, Ed. d'En bas, 1980.